

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1° et 3°)

ORDONNANCE NUMÉRO OCA21 033
ÉTABLISSANT UN SENS UNIQUE EN DIRECTION OUEST SUR LA RUE SAURIOL,
ENTRE LA RUE DE SAINT-FIRMIN ET L'AVENUE PAPINEAU,
AINSI QU'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE CÔTÉ SUD.

À la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

Sur la rue Sauriol,
Entre la rue De Saint-Firmin et l'avenue Papineau;

1. Établir un sens unique en direction ouest;
2. Aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté sud;
3. La présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure visant ce tronçon.

Adoption de l'ordonnance :	5 juillet 2021
Publication :	6 juillet 2021
Entrée en vigueur :	6 juillet 2021

Dossier 1218408002

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA21 09 0206
DU 5 JUILLET 2021